

Organisation des formations

Pré-requis :

Les formations ne nécessitent pas de connaissances préalables spécifiques, sauf pour les stages sauf mention particulière dans la fiche programme.

Méthodes pédagogiques et intervenants :

Pour répondre aux besoins exprimés et aux objectifs de la formation, une alternance des méthodes pédagogiques est privilégiée : apports méthodologiques, témoignages, visites, études de cas concrets, exercices collectifs...

Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, les dates et le lieu sont donnés à titre indicatif.

Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement connues au moment de l'édition du catalogue. Le programme de formation détaillé, accompagné de la convocation (précisant dates, horaires et lieu de formation) vous seront envoyés avant votre entrée en formation.

Evaluation et validation des formations :

A l'issue de chaque formation, l'avis de chaque participant sera sollicité pour évaluer ses acquis et sa satisfaction. Une attestation de stage sera remise à chaque participant.

Horaires :

Généralement les formations débutent à 9h30 et se terminent à 17h30. Les horaires sont précisés dans la convocation envoyée avant la formation.

Conditions d'inscription

Les formations sont ouvertes à tout public (chefs d'exploitation, salariés...), sauf mention particulière dans la présentation de chaque formation. Les inscriptions doivent nous parvenir au moins 15 jours avant le début de la session, par retour du coupon réponse ou par téléphone.

Pour chaque stage, vous recevrez par courrier un contrat ou une convention de stage et une convocation confirmant votre inscription, rappelant les dates, horaires, lieux de la session, avant la formation. Dès la signature du contrat ou de la convention de formation, vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours maximum.

En cas de désistement avant le début de formation, les sommes avancées sont intégralement remboursées.

Tout stage commencé est dû en totalité. Seules les absences motivées par un cas de force majeure donneront lieu au remboursement des frais pédagogiques au prorata des journées manquées.

Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la formation.

Le centre de formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant, ou si le financement VIVEA n'est pas accordé.

Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais de formation retournés.

Dans le cas où la session serait complète à l'arrivée du bulletin d'inscription, vous serez rapidement prévenus par le Service Formation. Dans la mesure du possible, la Chambre d'agriculture peut vous proposer une nouvelle session de formation à de nouvelles dates.

Modalités Tarifaires

1) Le tarif indiqué s'adresse aux **exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, à jour de leurs cotisations VIVEA.**

2) Pour **les salariés agricoles et autres publics** le tarif des formations vous sera communiqué sur demande. A la différence des contributeurs VIVEA, ce tarif ne comprend pas la prise en charge par le fonds de formation. Néanmoins, les employeurs des salariés agricoles peuvent bénéficier d'une prise en charge par le FAFSEA à partir de 7 heures de formation suivies.

3) La Chambre d'agriculture de la Haute-Marne, en lien avec les Jeunes Agriculteurs (JA) et avec le concours financier de VIVEA, assure pour les JA la **gratuité des formations inscrites dans leur Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)**, qu'elles soient obligatoires ou facultatives, et ce afin de faciliter leurs conditions d'installation.

Ces tarifs sont nets de taxe, sans TVA à ajouter et les frais de repas sont à la charge du participant.

Le règlement des frais de formation doit être effectué avant la formation, au moment de la signature du contrat ou de la convention de formation. Ce règlement doit être réalisé par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne et adressé au Service Formation.